



INFORMATIONS COVID-19

Conformément aux arrêtés des 14 et 15 mars 2020 parus au Journal Officiel et concernant les dernières mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 et notamment les restrictions d'usage de certains établissements recevant du public mais aussi équipements de plein Air.

Aussi tous les équipements situés sur l'intégralité du territoire de Gouffern en Auge :

- salle des fêtes,
- salle de réunion,
- salle associative,
- stade,
- City-Park,
- espace multisport,
- aire de jeux

sont interdits au public et ce jusqu'au 15 avril 2020.

